

École secondaire André-Laurendeau

7450, boulevard Cousineau
Saint-Hubert, Longueuil (Québec) J3Y 3L4
Téléphone : 450 678-2080

Politique d'intégrité (PEI)





POLITIQUE D'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE EN MILIEU SCOLAIRE **École secondaire André-Laurendeau**



Préambule

Notre mission

Notre école a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire dans le respect du principe de l'égalité des chances. Elle réalise cette mission dans le cadre de son projet éducatif ¹ et de la *Loi sur l'instruction publique* du Québec².

Vision, énoncé politique et philosophie de l'établissement

L'intégrité intellectuelle au sein des programmes de l'IB est un ensemble de valeurs et de comportements reposant sur les aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB.

À l'école secondaire André-Laurendeau, nous éduquons tous les élèves à respecter les principes d'intégrité. Comme apprenants, les élèves du Programme d'éducation intermédiaire doivent porter une attention particulière à cette aptitude, l'intégrité.

Ainsi, comme le mentionne le profil de la communauté d'apprentissage de l'IB, être intègre signifie à la fois être responsable de ses actes et de leurs conséquences et également faire preuve d'honnêteté dans tous les aspects de la vie scolaire.

Être honnête intellectuellement implique de respecter le travail d'autrui en appliquant les principes d'intégrité, de raisonnement et de réflexion dans son parcours scolaire. Cette pratique permet aux élèves d'être vrais en fournissant des travaux authentiques empreints des valeurs de la mission de l'IB.

Notre politique s'appuie sur les cinq principes fondamentaux de l'intégrité intellectuelle :

- L'honnêteté : citer correctement ses sources et ne pas s'attribuer faussement des idées ;
- La confiance : démontrer de l'honnêteté et de la transparence dans la présentation de ses travaux ;
- L'équité : respecter des droits de propriété intellectuelle ;
- Le respect : reconnaître la propriété intellectuelle de l'autre ;
- La responsabilité : reconnaître ses erreurs en lien avec l'intégrité intellectuelle, en assumer les conséquences et faire les corrections nécessaires.

¹ Le projet éducatif est disponible sur le site internet de l'école.

² *Loi sur l'instruction publique*. RLRQ c. I —13.3.

But de l'intégrité intellectuelle

Le développement de l'intégrité intellectuelle est crucial pour que nos élèves deviennent des citoyens responsables, éthiques et respectueux d'eux-mêmes et des autres. En étant conscients des enjeux internationaux, les élèves sont plus à même d'apprécier la diversité des cultures et de respecter les contributions des autres, ce qui renforce leur engagement en matière d'intégrité intellectuelle et de sensibilité internationale.

L'intégrité intellectuelle vise à assurer le développement des apprentissages et des compétences ainsi qu'à garantir l'équité dans les évaluations et la crédibilité des travaux. Elle tend à maintenir la confiance entre les différents acteurs du milieu ainsi qu'à entretenir une culture de respect.

Droits et responsabilités

Non seulement la communauté PEI, mais l'ensemble de notre établissement est concerné par les valeurs d'authenticité et d'honnêteté intellectuelle. C'est pourquoi chacun des acteurs au programme a son rôle à jouer dans la mise en œuvre de la présente politique d'intégrité.

Direction

- Encourager les pratiques éthiques ;
- Veiller à ce qu'on utilise ce document de référence et qu'il soit perçu de manière positive ;
- Décider des conséquences appropriées lorsqu'elle est informée d'un cas de manquement à l'intégrité et les appliquer rigoureusement.

Coordination pédagogique

- Diffuser la politique d'intégrité auprès des élèves et du personnel et la rendre disponible à la communauté sur le site web de l'école ;
- Supporter les enseignants et poursuivre le travail d'éducation des élèves ;
- Rendre accessible le guide de méthodologie ;
- Accompagner les enseignants dans l'application de cette politique ;
- Former les nouveaux enseignants au PEI.

Technicienne en documentation

- Informer les enseignants sur les règles des droits d'auteurs ;
- Proposer des ateliers d'initiation sur les outils de recherche pour tous les nouveaux élèves ;
- Collaborer avec les élèves lors d'un travail (sources, livres, outils de recherche, etc.) ;
- Collaborer avec les enseignants dans la recherche et dans le traitement de l'information.

Enseignant

- Prendre connaissance de la présente politique et l'appliquer ;
- Prodiguer un enseignement explicite des conventions établies à l'aide du guide de méthodologie (par exemple l'utilisation de citations et de références aux sources) afin de s'assurer que tous les

élèves comprennent la signification et l'importance de l'intégrité, ainsi qu'un enseignement explicite du profil de la communauté d'apprentissage, c'est-à-dire des aptitudes, et des approches de l'apprentissage ;

- Enseigner les risques et enjeux liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle ;
- Utiliser les planifications verticales pour fournir un cadre de référence cohérent en matière d'intégrité et de progression des approches de l'apprentissage ;
- Corriger les travaux des élèves et signaler à la direction toute tentative de mauvaise conduite ;
- Vérifier l'usage correct des conventions méthodologiques ;
- Communiquer les échéances aux élèves afin de leur permettre d'organiser leur gestion du temps. De cette manière, l'investissement de l'élève et son honnêteté sont privilégiés.

Élève apprenant de l'IB

- Faire preuve d'honnêteté et d'intégrité en remettant des travaux qu'il a lui-même rédigés ;
- Identifier et comprendre les comportements constituant une mauvaise conduite ;
- Mettre en œuvre les pratiques éthiques de la politique d'intégrité ;
- Agir de façon intègre dans le cadre de son engagement communautaire et dans la réalisation de son projet personnel ;
- Utiliser adéquatement les outils mis à sa disposition en matière d'honnêteté intellectuelle lors de la réalisation d'un travail (guide de méthodologie), c'est-à-dire, lorsque cela s'applique, conserver une trace de toutes les sources utilisées et les citer systématiquement, même lorsqu'elles sont paraphrasées ou résumées. Cette règle s'applique aux textes, aux images et aux autres médias ;
- Planifier soigneusement son travail pour éviter de manquer de temps et de copier-coller ses notes de lecture ;
- Lors des examens, n'avoir en sa possession que le matériel autorisé.
- Collaborer équitablement lors des travaux en équipe. Ceux-ci sont utilisés comme stratégie d'enseignement et d'apprentissage afin de développer en collaboration les connaissances et les compétences à acquérir dans le respect des différences. Ils ne doivent pas être l'occasion de s'approprier le travail d'autrui.

Parent/tuteur légal

- Prendre connaissance de la présente politique d'intégrité de l'école et la soutenir ;
- Prendre connaissance des outils mis à la disposition de son enfant en matière d'honnêteté intellectuelle (le code de vie dans l'agenda et le guide de méthodologie) ;
- S'assurer du respect des pratiques éthiques de son enfant, particulièrement lors de la réalisation des travaux scolaires ;
- Soutenir son enfant dans le développement de sa conception de l'intégrité.

Enseignement de l'intégrité intellectuelle

Pratiques communes de l'établissement

La pratique de l'intégrité est favorisée par le développement des compétences spécifiques aux approches de l'apprentissage propres au PEI ainsi que par le guide de méthodologie de l'école secondaire André-Laurendeau. Voici quelques exemples :

- Produire des travaux authentiques, empreints d'intégrité et d'honnêteté, tout en étant responsables de nos actes et de leurs conséquences ;
- Citer toutes les idées ou tous les travaux empruntés à quelqu'un ;
- Montrer aux élèves, à l'aide du guide de méthodologie, comment réaliser des fiches bibliographiques, citer leurs sources et utiliser les conventions établies ;
- Lors des travaux d'équipe, amener les apprenants à construire ensemble leurs connaissances par le partage et la discussion et à prendre des décisions réfléchies et éthiques.
- Lors de tout examen, s'assurer d'avoir en main uniquement le matériel autorisé.

De plus, l'équipe-école s'est dotée de différents moyens pour faire la promotion de l'intégrité. De plus, elle a décidé de mettre de l'avant l'intégrité intellectuelle dans son plan de développement. Ainsi, chaque niveau a ses propres activités et ateliers de sensibilisation concernant l'intégrité intellectuelle afin d'informer les élèves de l'importance de comprendre, de respecter et d'appliquer les principes de l'intégrité intellectuelle en adoptant un comportement éthique, loyal et honnête.

L'intégrité dans le projet personnel

La démarche voulue dans la réalisation du projet personnel exige de l'élève une intégrité entière tout au long du processus de préparation, de recherche, de réalisation du produit ainsi que dans la rédaction du rapport.

Les comportements suivants sont considérés comme un manque d'intégrité :

- Utilisation d'un produit déjà fait ou reprise d'un produit déjà existant ;
- Emploi d'un texte intégral ou de passages d'un texte sans faire référence à l'auteur ;
- Utilisation d'images non libres de droits sans autorisation et sans citer la source ;
- Mention de fausses rencontres ou de faux propos à son superviseur ;
- Fabrication de fausses preuves ou de faux exemples dans l'explication de l'application des compétences des approches de l'apprentissage dans le rapport ;
- Production de fausses preuves de l'évaluation du produit dans le rapport ;
- Collusion dans la réalisation du produit ou dans la rédaction du rapport par une autre personne, en partie ou en entier.

L'élève est soutenu dans sa démarche par un superviseur qui encadre et valide l'intégrité de l'élève et celle du processus. Afin de s'en assurer, des rencontres avec le superviseur au cours desquelles l'élève présente tous ses documents de travail ont lieu sur une base régulière. Au terme du processus, un formulaire sera rempli par l'élève et son superviseur attestant de l'intégrité intellectuelle de la démarche.

L'intégrité dans le service action

Les élèves inscrits au programme de l'IB de l'école secondaire André-Laurendeau sont tenus de s'impliquer bénévolement dans leur communauté. Ce service par l'action doit être effectué avec ouverture d'esprit et dans le plus grand respect des usagers et des responsables des organismes auprès desquels il est réalisé. Il ne peut s'agir d'une tâche rémunérée ou liée à une idéologie politique ou religieuse afin qu'il réponde à un réel besoin communautaire et soit signifiant pour l'élève. Un carnet de service action accompagne l'élève dans cette démarche afin de le soutenir dans son engagement et ainsi l'amener à réfléchir sur celui-ci. Ces démarches doivent respecter les principes d'intégrité ci-énumérés.

Définitions de mauvaise conduite

Nous parlons de mauvaise conduite dans les comportements suivants, tels que définis dans le guide *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*³.

Plagiat : Présentation intentionnelle, ou non, de contenu, d'idées, de propos ou du travail d'une autre personne sans en citer la source de manière correcte, claire et explicite (par exemple : faire du copier-coller de textes, d'images ou d'idées, traduire mot à mot un texte d'une langue étrangère, etc.) ;

Collusion : Contribution à une mauvaise conduite en autorisant qu'un autre élève copie son travail ou le présente comme sien pour l'évaluation, contrairement au travail de collaboration où les apprenants travaillent ensemble pour atteindre un objectif commun en partageant des informations ;

Reproduction d'un travail : Réutilisation de ses propres travaux ou de ceux d'un pair pour différentes composantes de l'évaluation ;

Tout comportement affectant les résultats d'un autre élève ou procurant un avantage déloyal à un autre élève : falsification de données, mauvaise conduite lors d'un examen, création de réflexions fallacieuses ;

Mauvaise utilisation de l'IA : Une mauvaise utilisation de l'IA et de la politique d'intégrité intellectuelle consiste à utiliser l'intelligence artificielle pour créer du contenu, des images, de la musique, des vidéos, etc., sans en citer la source selon les conventions établies ou sans modifier le contenu. Ainsi, l'utilisation de l'IA peut être permise pour générer des idées ou des plans, mais il est primordial de rédiger le contenu final de manière indépendante et ainsi le présenter comme étant le fruit de son propre travail.

³ Organisation du Baccalauréat International. (2022). *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*. Cardiff.

Mesures à prendre en cas d'infraction

Conformément aux règles de conduite de l'école secondaire André-Laurendeau présentes dans l'agenda⁴, les sanctions suivantes peuvent s'appliquer lors d'un manquement à la politique d'intégrité en fonction du contexte et de la gravité du geste posé par l'élève :

1. Communication avec les parents ;
2. Mention annulée sur l'évaluation ;
3. Une note sera inscrite au dossier de l'élève via le portail et dans la promesse d'engagement subséquente ;
4. Des sanctions disciplinaires pourraient être appliquées (retenue, suspension) ;
5. Une convocation à une reprise de l'évaluation dans un temps et un lieu déterminé par l'école pourrait avoir lieu. En cas de reprise, l'évaluation pourrait être différente.

Si l'élève ne remet pas le travail ou ne se présente pas à la convocation prévue à cet effet, la note de 0 pourrait s'appliquer.

Ressources disponibles pour favoriser l'intégrité intellectuelle

Ressources physiques	Ressources humaines	Ressources matérielles
Caméras de surveillance	Enseignants du PEI déploient le plan de développement axé sur la sensibilisation et l'utilisation de l'IA	L'affiche du profil de la communauté de l'apprentissage de l'IB dans chacune des classes Guide du MEQ « <i>L'utilisation pédagogique, éthique et légale de l'intelligence artificielle générative</i> » Formulaire d'intégrité du projet personnel à signer avant la remise finale

Liens avec les autres politiques

Lien avec la politique d'évaluation

Le lien entre la **politique d'intégrité** et la **politique d'évaluation** réside dans la garantie d'une évaluation honnête et équitable. La politique d'intégrité définit des règles éthiques pour prévenir le plagiat et la tricherie, assurant que les résultats reflètent réellement les compétences et les connaissances des élèves. Elle favorise également la transparence, l'équité et la crédibilité des évaluations, tout en encourageant la responsabilité personnelle et la réflexion sur l'apprentissage. Ainsi, elle contribue à créer un environnement éducatif juste, où les élèves sont évalués sur la base de leur travail authentique.

⁴ Le code de vie se retrouve dans l'agenda de l'élève.

Lien avec la politique d'inclusion

La **politique d'intégrité** et la **politique d'inclusion** sont intrinsèquement liées, car elles visent à créer un environnement éducatif respectueux, équitable et moral : elles amènent les élèves à respecter les autres avec leurs différences. L'une ne peut exister sans l'autre, car un climat d'inclusion ne peut être soutenu que par des principes d'intégrité, tout comme un engagement éthique ne peut se manifester dans un cadre qui n'est pas inclusif. Se montrer intègre, c'est agir avec honnêteté, être fidèle aux valeurs promues par l'IB et prendre des décisions justes.

Lien avec la politique linguistique

La **politique d'intégrité** et la **politique linguistique** visent à créer conjointement un environnement respectueux et équitable. La politique d'intégrité encourage des comportements honnêtes et respectueux, tandis que la politique linguistique valorise l'usage des langues, en particulier le français qui est au cœur du projet éducatif. Le français, langue d'enseignement et de communication, joue un rôle clé dans le développement des compétences des élèves, en renforçant leur capacité à communiquer et à interagir de manière éthique et constructive. Ensemble, ces politiques favorisent une éducation inclusive, où l'intégrité assure le développement de la maîtrise du français, de l'anglais et de l'espagnol.

Lien avec la politique d'admission

Le lien entre la **politique d'intégrité** et la **politique d'admission** réside dans l'alignement entre les principes d'intégrité et les exigences d'admission au programme. La politique d'admission définit les conditions d'entrée, celle-ci est basée en partie sur l'évaluation d'une vidéo de motivation des élèves. Cette dernière doit faire la preuve de leur engagement et de leur volonté sincère d'adhérer aux valeurs de l'IB.

Processus de révision de la politique d'intégrité intellectuelle

Chaque cinq ans, la politique d'intégrité de l'établissement est révisée. Pour ce faire, toute la communauté scolaire est consultée et invitée à proposer des modifications dans le but de refléter les nouvelles réalités scolaires avant son adoption par la direction et l'ensemble de l'équipe enseignante. L'intégralité de la politique d'intégrité est diffusée sur le site internet de l'école. Des ajustements mineurs pourraient être faits chaque année au besoin.

La présente politique a été inspirée des politiques d'intégrité de l'école de la Magdeleine, du Collège l'Assomption, de l'école secondaire de Mortagne, de l'école internationale Lucille-Teasdale, de l'école Jeanne-Mance, de l'école de La Courvilloise et de l'école Jean-Baptiste-Meilleur.

Date de révision : mars 2026

Bibliographie

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. (2023). *Loi sur l'instruction publique*, Éditeur officiel du Québec, [En ligne], <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/i-13.3>.
- ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. (2022). *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*. Cardiff.